

**Lettre de notification aux familles du résultat de
l'appel – établissements publics - Haut Rhin**

Madame, Monsieur

.....

.....

Colmar, le

Division de l'élève et des
actions pédagogiques
Pôle lycée
Affaire suivie par :
Stéphanie Kieffer
Téléphone 03 89 21 56 56
Mél. : bureau.eleve68@ac-
strasbourg.fr

52-54, avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar cedex

Madame, Monsieur,

Vous avez formulé un recours en faveur de votre enfant :

.....

élève du.....

en classe de pour la voie d'orientation :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission d'appel qui s'est tenue le.....

(1) **a accepté**

(1) **a refusé**

Motif du rejet :

.....

.....

.....

Par conséquent, votre enfant est admis en :

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef d'établissement
président de la sous-commission d'appel,
(Nom, prénom, qualité, signature)

(1) Rayer la mention inutile.

La présente décision, au vu du décret 90-484 du 14 juin 1990, a un caractère définitif.
Elle ne peut faire l'objet que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.